



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Ambition Europe

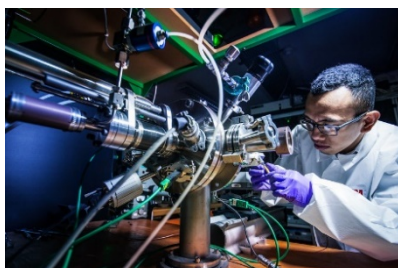
Lettre d'information de la délégation
Auvergne-Rhône-Alpes à Bruxelles



N°97 du 15 mai 2020

UNE

L'UNION EUROPÉENNE ENGAGE UN MILLIARD D'EUROS SUR LA RECHERCHE LIÉE AU COVID-19



Crédit photo : © Ecole polytechnique - Flickr CC

La Commission européenne a annoncé qu'elle souhaitait « *intensifier la mobilisation de fonds* » pour la recherche sur le Covid-19 dans le cadre de son programme Horizon 2020.

Afin de contribuer à l'engagement mondial en faveur d'un vaccin et de traitements anti-Covid-19, l'Union européenne s'engage à [allouer un milliard d'euros](#) à des projets de recherche via [Horizon 2020](#). Une somme dont il faut déduire les 325 millions d'euros déjà mobilisés depuis janvier dans le cadre de ce programme européen de soutien à la recherche et l'innovation.

Parmi ces financements déjà actés, on trouve par exemple ceux octroyés à des projets de recherche sélectionnés par la Commission et le Conseil européen de l'innovation (au sein du [programme pilote Accelerator de 150 millions d'euros](#)) afin de financer les start-ups et PME proposant des innovations en réponse à la pandémie, [le projet 'test HG nCoV19'](#) visant à développer un test de diagnostic moléculaire rapide ou bien encore les 72 millions d'euros accordés à [l'Initiative en matière de médicaments innovants](#) dont les projets ont été révélés [le 12 mai dernier](#).

« *Les 675 millions d'euros supplémentaires seront financés par un redéploiement budgétaire interne dans le cadre d'Horizon 2020* », indique la Commission. Au premier rang des futurs financements : 400 millions d'euros supplémentaires levés au titre du [mécanisme de financement InnovFin](#), mis en œuvre par la [Banque européenne d'investissement](#) (BEI). Il est également proposé d'augmenter de 50 millions d'euros le budget de la ['coalition CEPI' \(Coalition for Epidemic Preparedness Innovations\)](#) et d'accorder 172 millions d'euros supplémentaires aux projets de recherche en cours.

NOTRE RÉGION ET L'EUROPE

SUERA : PRÉPARATION DU CONTEXTE POST-COVID



Malgré le contexte sanitaire particulier de ce début d'année 2020, et le report d'événements dû aux mesures de confinement, la Présidence française de la [Stratégie de l'Union européenne pour la Région alpine](#) (SUERA) poursuit ses actions.

Instance opérationnelle, les différents groupes d'action continuent de se réunir à distance et d'échanger en vue d'actualiser leurs chantiers dans le contexte COVID et post-COVID 19. Une réunion de mobilisation globale de tous les groupes d'action a ainsi eu lieu le 5 mai, en lien avec la Lombardie, chef de file du [projet ALPGOV](#) (mise en œuvre des mécanismes de gouvernance alpine de la SUERA), afin de prioriser et coordonner les chantiers en cours et à venir.

En parallèle, tous les partenaires de la SUERA se mobilisent pour faire face à la situation sanitaire et à ses conséquences sociales et économiques. De la même façon, [la Présidence française de la SUERA](#) adapte ses objectifs au contexte, et se positionne en faveur d'une reconstruction résiliente de la région alpine. Une réunion exceptionnelle du Conseil Exécutif de la SUERA sera ainsi organisée le 18 mai 2020 pour discuter des propositions de tous les partenaires et trouver des solutions concrètes en faveur du rétablissement durable de la région alpine. L'occasion aussi de mettre à joue le *Manifeste pour une région alpine durable* dont l'adoption est prévue fin juin.

Sur le plan opérationnel, de nouveaux secteurs d'intervention de coopération transnationale pourraient être mis en place, particulièrement dans le secteur du tourisme, des services de santé publique, de l'autonomie des chaînes de production (approvisionnement local), de l'aide publique aux entreprises, et plus globalement de la résilience des territoires face aux différents types de crises. La Présidence française de la SUERA s'efforce également d'agir en coordination avec les différents programmes européens couvrant l'espace alpin. Cette coordination passera par un échange de bonnes pratiques, et surtout par la mise en place et la pérennisation d'un réseau alpin des Autorités de gestion.

COVID-19 : DÉMARRAGE D'UN PONT HUMANITAIRE UE/AFRIQUE AU DÉPART DE LYON



La Commission a permis le lancement du premier pont aérien humanitaire au départ de Lyon et à destination de la République centrafricaine, dans le cadre de la lutte contre le Covid-19.

Crédit photo : © Julien Harneis - Flickr CC

Le Haut représentant de l'UE pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité, [Joseph Borrel](#), l'avait annoncé le 23 avril : l'épidémie de Covid nécessite la mise en place de ponts aériens pour surmonter les difficultés d'acheminement d'aides vers les pays les plus vulnérables. C'est à présent

chose faite puisque le premier vol, qui transportait 13 tonnes de matériels et une soixantaine de travailleurs humanitaires, a quitté l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry le 8 mai dernier à destination de Bangui (République centrafricaine). 27 tonnes supplémentaires de matériel devaient suivre dans les prochains jours tandis que 29 autres destinations considérées comme prioritaires sont prévues comme la République démocratique du Congo, le Burkina Faso ou encore le Niger.

À bord de ce premier vol, [Janez Lenarcic](#), commissaire européen à la Gestion de crises, a qualifié cette collaboration entre l'Union, l'ONU, la France et les ONG de « *modèle d'une coopération internationale authentique* », ajoutant que « *ce pont peut représenter une bouée de sauvetage pour certaines des communautés les plus vulnérables au monde* ».

Parmi les associations participantes, on peut citer [Médecins sans frontières](#), [Action contre la Faim](#), [Handicap International](#), [Solidarités Internationales](#), [Médecins du monde](#), ou bien encore, la [Croix rouge](#) française

L'EUROPE AU SERVICE DE VOS PROJETS



Vous cherchez un financement dans le domaine de l'environnement ?

L'appel à propositions LIFE 2020 a été publié. Retrouvez le [ici](#) ainsi que tous les appels à propositions en cours, recherches de partenaires et consultations publiques de la Commission européenne.

Pensez également à consulter les appels à projets du site [l'Europe s'engage en région Auvergne-Rhône-Alpes](#).

ACTUALITÉS

VERS UNE PRÉSIDENTE ALLEMANDE SOUS LE SIGNE DU COVID-19



Crédit photo : © fdecomite - Flickr CC

Dans une Union européenne en proie à l'épidémie de coronavirus, le prochain trio de Présidences du Conseil de l'UE (Allemagne, Portugal et Slovaquie) pourrait faire de la relance de l'Europe son cheval de bataille.

[Annoncée](#) par la Chancelière allemande Angela Merkel, la lutte contre le Covid-19 figure d'ores et déjà comme l'une des principales priorités de la Présidence allemande du Conseil de l'UE, prévue du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020. La Chancelière et son ministre des Affaires étrangères ont renouvelé tour à tour leur engagement dans ce combat, et comptent promouvoir l'efficacité d'un système européen de soins de santé dans l'ensemble des États membres.

Dans la lignée de [l'actuelle Présidence croate](#) du Conseil, la Présidence allemande devra également résoudre les questions relatives au [Cadre financier pluriannuel 2021-2027](#), à l'accord sur les relations futures avec le Royaume-Uni, ainsi qu'à la conférence sur l'avenir de l'UE. Et bien entendu, elle devra trouver un accord sur le plan et le Fonds de relance. Le ministre des Affaires européennes Michael Roth va plus loin en évoquant la possibilité que la crise soit une opportunité pour intégrer certaines des priorités allemandes initiales devenues encore plus importantes telles que la protection du climat, la numérisation, l'État de droit et la cohésion sociale.

Sur le plan extérieur, le sommet prévu avec la Chine en septembre est plus que jamais d'actualité suite à la dépendance qui s'est révélée au grand jour à l'occasion de la crise sanitaire. Sur le moyen terme, l'Allemagne, le Portugal et la Slovénie, les trois États qui assureront à tour de rôle la présidence du Conseil de l'UE du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2021 comptent s'attaquer au développement du modèle économique européen pour l'avenir. Bien que son programme soit toujours en cours d'élaboration, le trio de Présidences souhaite également travailler sur le renforcement du marché unique, la transition durable, la transformation numérique ou encore la stimulation de l'investissement dans le secteur de la recherche et de l'innovation.

Face à une pandémie d'ampleur mondiale, la question de l'autonomie stratégique de l'UE se pose d'autant plus, à travers la mise en œuvre d'une politique industrielle ambitieuse, un soutien accru aux PME et aux start-ups, ainsi que le filtrage des investissements étrangers directs. Le trio devrait également chercher à atténuer les conséquences de la pandémie de Covid-19 sur les secteurs les plus touchés, tels que les transports et l'industrie du tourisme. Le développement économique et industriel doit toutefois passer par le respect de l'objectif de neutralité climatique du continent européen d'ici 2050. Enfin, à l'instar des trois précédentes Présidences, le rôle de l'Union dans le monde serait mis à nouveau sur la table, en particulier sur les thématiques des relations commerciales avec les États-Unis ou du poids de l'UE dans les institutions internationales comme l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé).

LA COMMISSION ADOPTE PLUSIEURS MESURES POUR SOUTENIR LE SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE



Crédit photo : © Bernad Fidel - Flickr CC

Les mesures d'aides exceptionnelles visant à soutenir les secteurs agricole et alimentaire les plus touchés par la crise du coronavirus annoncées par la Commission européenne le 22 avril ont été [adoptées le 4 mai dernier](#).

Au total [9 règlements d'exécution et 2 règlements délégués](#) ont été publiés au Journal officiel de l'UE le 4 mai. Ces mesures prévoient une **aide au stockage privé** pour les secteurs des produits laitiers (lait écrémé en poudre, beurre et fromage) et de la viande bovine, ovine et caprine, qui pourront être stockés pendant une période de 2 à 6 mois à compter du 7 mai.

Le paquet comprend également **l'autorisation temporaire pour les organisations de producteurs des secteurs de l'horticulture, du lait et de la pomme de terre de s'organiser** et déroger **pendant 6 mois** aux règles de concurrence pour **instaurer des mesures collectives** de marché telles que le retrait du marché et la distribution gratuite, la promotion et la planification conjointes de la production. Ces mesures s'appliquent à compter du 5 mai pour les secteurs de la pomme de terre et horticoles et de manière rétroactive au 1^{er} avril pour le secteur du lait.

Les mesures adoptées prévoient également une **flexibilité dans la mise en œuvre des programmes sectoriels de soutien pour les fruits et légumes, l'huile d'olive, l'apiculture, et le vin** incluant par exemple pour ce secteur une flexibilité accrue concernant l'usage des outils de contrôle de volume comme la "vendange en vert", une augmentation temporaire de la contribution de l'UE (de 50 à 60 %) ou encore la possibilité d'inclure des mesures temporaires dans les programmes nationaux de soutien, comme la distillation de crise.

À noter également la proposition d'une **nouvelle mesure introduite dans le règlement FEADER** pour permettre aux États membres de réallouer des fonds du développement rural sous la forme d'un paiement forfaitaire destiné à **indemniser les agriculteurs et les petites entreprises agroalimentaires particulièrement touchés à hauteur respectivement de 5 000 et 50 000 euros maximum**, versé d'ici le 31 décembre 2020. Une proposition qui risque toutefois de concerner une minorité de pays européens dont les fonds – contrairement à la France- n'ont pas encore été totalement gagés sur cette programmation.

Au final, ces mesures sont jugées unanimement insuffisantes par la profession agricole et leur portée d'autant plus limitée que les financements dégagés pour faire face à l'impact de cette crise sur le secteur agricole sont inexistantes. De nombreuses voix s'élèvent parmi les députés européens pour demander la mobilisation de la réserve de crise agricole qui ne pourra cependant être activée qu'au détriment de l'enveloppe destinée aux paiements directs aux agriculteurs. Un point d'étape est prévu au Conseil Agriculture du 13 mai avec le commissaire européen en charge de l'Agriculture, [Janusz Wojciechowski](#).

COVID : L'UE SE MOBILISE POUR LA CULTURE



Crédit photo : © Site Commission européenne

Une plate-forme de partage est la dernière des initiatives lancées tandis que des mesures de soutien ont été annoncées.

Ces différentes mesures ont été présentées par la commissaire européenne en charge de l'Innovation, la recherche, la culture, l'éducation et la jeunesse, [Mariya Gabriel](#), lors d'un échange avec les membres de la commission culture et éducation du Parlement européen le 5 mai dernier auquel participait également le commissaire européen au Marché intérieur, [Thierry Breton](#). Les eurodéputés ont réclamé un plan de relance pour le secteur culturel et créatif ainsi qu'un soutien spécifique à celui des médias. Mariya Gabriel a dressé un panorama des mesures déjà prises et à venir par la Commission européenne depuis le début de la crise.

Outre les mesures générales de relance (cf. Ambition Europe [n°94](#) et [n°95](#)), des mesures spéciales ont été décidées d'une part pour le cinéma, par le biais d'une allocation supplémentaire de 5 millions d'euros sous la forme de bons à valoir pour les cinémas les plus touchés par la crise. D'autre part, un nouvel appel à propositions de 2 millions d'euros soutiendra la mobilité virtuelle et numérique des œuvres et prestations du spectacle vivant. Des fonds supplémentaires ont également été attribués à la traduction.

Par ailleurs des assouplissements ont été décidés dans le cadre de la mise en œuvre du [programme Europe créative](#) et certaines procédures d'évaluation des projets ont été accélérées. Une campagne intitulée [#CreativeEuropeAtHome](#) a également été lancée sur les réseaux sociaux afin de favoriser la communication sur les initiatives en ligne des projets soutenus par le programme.

Enfin, c'est le 6 mai dernier qu'a été initiée la plateforme [Creatives Unite](#) qui permet aux artistes et professionnels des secteurs culturel et créatif d'être informés des mesures à leur disposition pour atténuer les effets de la crise ainsi que d'échanger de bonnes pratiques.

Pour en savoir plus sur l'ensemble de ces mesures, consulter [la page dédiée](#).

UE-MEXIQUE : CONCLUSION D'UN NOUVEL ACCORD COMMERCIAL



Crédit photo : © Liliane Polak - Flickr CC

À la suite de négociations commencées en 2016, l'Union européenne et le Mexique ont finalement trouvé un [accord](#) le 28 avril sur le dernier élément en suspens de leur nouvel accord commercial.

Le commissaire européen au Commerce [Phil Hogan](#) et la ministre mexicaine de l'Économie Graciela Márquez Colín se sont accordés mardi 28 avril sur l'ouverture réciproque des marchés publics, ouvrant la voie à la signature de l'accord global. La prochaine étape sera dès lors l'examen du texte législatif devant le Conseil et le Parlement européen.

Promouvant une vaste ouverture mutuelle des économies, cette nouvelle [entente commerciale](#) prévoit l'exemption de taxes sur la quasi-totalité des échanges entre l'Union européenne et le Mexique. Les deux pays espèrent aussi que la simplification des procédures douanières permettra d'intensifier les exportations. Le Mexique est en effet le premier partenaire commercial de l'UE en Amérique latine, avec des échanges commerciaux à hauteur de 85 milliards d'euros par an. Les échanges de biens entre le Mexique et l'UE avaient déjà plus que triplé depuis l'entrée en vigueur de l'accord d'association de 2001.

L'accord contient également des dispositions concernant le développement durable, dans la continuité de l'Accord de Paris sur le climat mais aussi pour la première fois avec un pays d'Amérique latine, des mesures pour lutter contre la corruption et le blanchiment d'argent. L'accord global couvre également la question de la protection des droits de l'homme ainsi que les modalités de coopération politique et d'aide au développement.

L'annonce de ce nouvel accord UE-Mexique a été salué par plusieurs groupes politiques du Parlement européen, au nom de l'ouverture de l'UE sur le monde en temps de crise. Des craintes ont cependant été exprimées par des représentants du monde agricole sur les risques d'une concurrence mondiale accrue dans un secteur déjà mis à rude épreuve par l'épidémie de Covid-19.



LE SAVIEZ-VOUS ?



ÉTUDE SUR LES LABELS DE QUALITÉ AGROALIMENTAIRES ET CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA POLITIQUE DE PROMOTION

Avantages incontournables pour la commercialisation, les [produits sous signe de qualité](#) pesaient plus de 74 milliards d'euros dans l'économie européenne en 2017, comme en témoigne une récente [étude](#) de la Commission européenne qui vient par ailleurs de lancer [une consultation publique](#) sur sa politique de promotion des produits agricoles et alimentaires.

Même s'ils datent de 2017, les chiffres de [l'étude](#) publiée le 20 avril sont éloquentes : les indications géographiques (IG) présentent un avantage économique indéniable lors de la commercialisation puisque « *la valeur des produits couverts par l'étude était en moyenne le double de la valeur des ventes de produits similaires sans certification* ». En termes d'exportations, il faut également compter avec ces produits qui représentaient 15 % du total des biens agroalimentaires de l'Union. Enfin, parmi ces labels, les appellations d'origine protégée ([AOP](#)) des zones de montagne sont estimées à un tiers de l'ensemble des AOP de l'UE qui concernent principalement les fromages, dont bon nombre sont fabriqués en région Auvergne-Rhône-Alpes (Beaufort, Cantal, Comté, Reblochon, Saint-Nectaire, etc.).

Ces produits sous signe de qualité sont un élément important mis en avant par la Commission européenne dans le cadre de sa politique de promotion des produits agricoles et alimentaires. C'est sur l'évaluation de cette politique que la Commission vient de lancer une consultation publique et souhaite recueillir l'avis des citoyens et des parties prenantes avant le 11 septembre.

FONDS EUROPÉEN D'AIDE AUX PLUS DÉMUNIS : ADAPTATION DES RÈGLES DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE

L'objectif est de réduire le risque de contamination pour les citoyens les plus vulnérables tout en assurant la continuité de l'aide.

Le Conseil et le Parlement européen ont adopté des modifications au règlement relatif au [Fonds d'aide aux plus démunis](#) (FEAD) visant à réduire au maximum les effets de la pandémie de COVID-19 sur les citoyens de l'UE les plus démunis. Ces derniers ainsi que les personnes participant à la distribution de l'aide seront ainsi mieux protégés. Il est notamment prévu la prise en charge du coût d'achat de matériel et d'équipements de protection individuelle pour les organisations partenaires. Les États membres pourront également décider de fournir aide alimentaire et assistance matérielle de base au moyen de bons afin de réduire le risque de contamination. Enfin, un cofinancement temporaire à 100% provenant du budget de l'UE pourra être demandé par les États membres. Ces nouvelles règles sont entrées en vigueur le 24 avril suite à [leur publication au Journal officiel de l'UE](#).



DICO DE L'EUROPE



AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ENVIRONNEMENT

L'AAE (ou EEA en anglais) a été créée pour fournir des informations fiables et indépendantes sur l'environnement grâce notamment à un réseau d'observation : Eionet qui regroupe 300 organismes dans toute l'Europe. Ces informations permettent d'appuyer les processus de gestion environnementale, l'élaboration des politiques et les évaluations en matière d'environnement, ainsi qu'à mieux éduquer et impliquer les citoyens sur les questions de l'environnement et du changement climatique. L'AAE est basée à Copenhague.



Pour consultez les anciens numéros, rendez-vous sur le site de « L'Europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes » :

www.europe-en-auvergnerhonealpes.eu

Délégation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

62, rue du Trône - B-1050 Bruxelles

Tél. (ligne française) +33 (0) 4 26 73 61 02

Tél. (ligne belge) +32 (0) 2 282 00 20

[Écrire à la délégation](#)